

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 1 ^{er} SEPTEMBRE 2008
Ouverture des engagements :	lundi 1 ^{er} SEPTEMBRE 2008
Clôture des engagements :	lundi 6 OCTOBRE 2008
Parution du road-book :	dimanche 12 OCTOBRE 2008
Dates et heures de reconnaissances :	dimanche 12 OCTOBRE 2008 et vendredi 17 OCTOBRE 2008 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Vérification des documents et des voitures :	samedi 18 OCTOBRE 2008 de 6 heures à 10 heures, au garage RENAULT PIERRAT à MELISEY
Heure de mise en place du parc de départ :	samedi 18 OCTOBRE 2008 à 6 heures 15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	samedi 18 OCTOBRE 2008 à 10 heures 15 à MELISEY
Publication de la liste des équipages admis au départ :	samedi 18 OCTOBRE 2008 à 10 heures 30 à MELISEY
Briefing des pilotes :	samedi 18 OCTOBRE 2008 à 10 heures 45 au parc à MELISEY
Départ :	samedi 18 OCTOBRE 2008 à 11 heures 30 à MELISEY
Arrivée :	dimanche 19 OCTOBRE 2008 à 15heures 48 à MELISEY
Vérification finale éventuelle :	dimanche 19 OCTOBRE 2008
Publication des résultats :	dimanche 19 OCTOBRE 2008 ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé à MELISEY
Remise des prix :	dimanche 19 OCTOBRE 2008, à 18 heures à la salle polyvalente de MELISEY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, en collaboration du ROYE AUTO SPORT, les 18/19 OCTOBRE 2008 avec le concours des communes de MELISEY, SERVANCE, LE HAUT DU THEM, TERNUAY et FRESSE, sous le patronage du Conseil Général de HAUTE-SAONE ainsi que des municipalités traversées, une épreuve automobile dénommée :

29^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE-SAONE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro R 390 en date du 29 AOUT 2008.

Comité d'Organisation

ASA LURONNE, co-présidents :	Mrs Jean-Pierre SIMON et Patrick CHOLLEY
ROYE AUTO SPORT, président :	Mr François CHARTON
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE
Adresse :	43 Bd Charles de Gaulle, 70000 VESOUL
Téléphone :	03.84.75.78.42
Fax :	03.84.75.75.08
Permanence du Rallye :	ASA LURONNE
Lieu, date, horaire :	Mairie de MELISEY
Téléphone :	06.30.74.27.83

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs (pdt) :	Mr Nicolas BOURGON	licence n°168167	ASA 0204
	Mr Jean-Pierre SIMON	licence n°2746	ASA 0409
	Mr Claude PETOT	licence n°3614	ASA 0409
Directeur de Course :	Mr Jean-Charles BIDAL	licence n°1625	ASA 0305
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Patrick JOVE	licence n°128187	ASA 0203
	Mr André BEGEL	licence n°3848	ASA 0305
Responsables d'ES :	Mr Thierry COURANT	licence n° 16140	ASA 0409
Responsables d'ES :	Mr Hubert BENOIT	licence n° 3617	ASA 0411
Médecin :	Dr Maleck SALLOUM		
Com Techniques responsable :	Mr Michel SENNERICH	licence n°14723	ASA 0408
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n°6835	ASA 04 09
	Mr Denis DERCHE	licence n°33547	ASA 0318
	Mr André LALLEMAND	licence n°55989	ASA 0411
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mme Monique FRANCE	licence n°29181	ASA 0409
Chargé des relations avec la presse :	Mr Pierre-André BOUVENET	licence n°163626	ASA 0409
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n°946 3	ASA 0409
	Mme Martine EME	licence n°14505	ASA 0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 29^{ème} Rallye régional de la HAUTE-SAONE compte pour la coupe de FRANCE des rallyes 2009, les challenges Bourgogne Franche-Comté 2009, les challenges ASA LURONNE 2008 , le challenge VESOUL ELECTRO DIESEL 2008 et le challenge STPI -Pré Sérroux 2008.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le samedi 18 OCTOBRE 2008 de 6 heures à 10 heures, garage RENAULT PIERRAT à MELISEY.

L'horaire de convocation est à respecter scrupuleusement, l'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende de 15 euros pour les 2 premières tranches d'une demi-heure entamées puis 15 euros par heure supplémentaire.

Les vérifications finales seront effectuées le cas échéant au garage du THEM, à SERVANCE.

Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure et le jour théorique mentionnés sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 6 OCTOBRE 2008 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - tarif de base 220 €
 - 1 concurrent-pilote membre ASA LURONNE 210 €
 - 2 concurrents-pilote membres ASA LURONNE 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera obligatoire à SERVANCE, suivant les précisions du road book.

Il est demandé aux concurrents

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimum de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.

- de disposer sous chaque voiture de course, d'une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une superficie au moins égale à celle de la voiture.

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} rallye régional de la HAUTE-SAONE représente un parcours de 212.000 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves chronométrées d'une longueur totale de 40.000 km.

Les épreuves chronométrées sont :

ES 1/3/5/7	LE HAUT DU THEM:	4.800 km x 4 et
ES 2/4/6/8	LA MONTAGNE :	5.200 km x 4

L'horaire figure dans l'annexe « horaire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 12 OCTOBRE 2008 et vendredi 17 OCTOBRE 2008 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Suivant la réglementation, seuls 4 passages sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'une voiture munie du macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors de l'engagement, dans le cadre de la réglementation FFSA (art.6-2) et du strict respect du code de la route et des riverains.

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
SCRATCH	260	200	160	
GROUPES	90	60	30	
CLASSES				
+ de 10 partants	220	110	70	35
5 à 10 partants	220	90	40	
3 à 4 partants	220	80		
1 à 2 partants	220			
FEMININ (pilote et copilote)	220			

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT de Série.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Plusieurs commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes) .

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 OCTOBRE 2008 à la salle polyvalente de MELISEY, à 18 heures. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

ITINERAIRE SAMEDI 18 / DIMANCHE 19 OCTOBRE 2008

Départ : MELISEY Parc fermé, D486, SERVANCE (assistance), D484, LE HAUT DU THEM, **Départ ES n° 1, 3 , 5 et 7**, CHATEAU LAMBERT, Arrivée ES n° 1, 3, 5 et 7, D486, SERVANCE, D315, LA MER, D 486, TERNUAY, Départ ES n° 2, 4, 6 et 8, FRESSE, Arrivée ES n° 2, 4, 6 et 8, D97, D137, SAINT-BARTHELEMY, D73, MELISEY, Parc de regroupement et après ES4, parc fermé d'arrivée d'étape et de rallye.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES
SONT DISPONIBLES SUR LE SITE
INTERNET :**

www.asaluronne.fr